

De Montréal au Lac Témiscamingue et à la région Labelle il est alloué aux colons le transport gratuit de 150 lbs. de bagage par adulte, et 75 lbs. par enfant, porteur d'un demi-billet.

De Montréal au Lac St-Jean il est alloué le transport gratuit de 300 lbs. de bagage aux adultes, et 150 lbs. par enfant porteur d'un demi-billet.

La Compagnie du Chemin de fer Québec et Lac St-Jean accorde les privilèges suivants aux colons qui se rendent de Québec au Lac St-Jean, sur présentation de certificats de colons délivrés par l'assistant-commissaire de l'Agriculture : un demi-billet aller et retour à ceux qui vont visiter la région, dans l'intention de choisir des terres pour s'y établir, et un billet gratuit à ceux qui vont définitivement s'établir, ces derniers ayant droit de plus à 300 lbs. gratuits pour chaque adulte et 150 lbs. pour chaque enfant au-dessous de 12 ans, mais pas au-dessous de 5 ans. L'excédant de 300 lbs. mais ne dépassant pas un chargement de char peut-être enregistré à 9cts par 100 lbs.

PAR LE PACIFIQUE CANADIEN

Transport des effets de ménage et instruments aratoires, etc. aux endroits suivants

	100 lbs.	Char.
De Montréal à Mattawa	\$0.25	\$3.00
do St-Agathe	0.13	18.00
do Allard's Mills	0.14	19.00
do LaBerge's Mills	0.14	19.00
do St-Fortin	0.14	19.00
do St-Jovite	0.15	20.00
do Conception	0.15	20.00
do Labelle	0.16	21.00
do St-Gabriel de		
Brandon	0.15	19.00
do Les Pâtes	0.17	21.00

Par la Compagnie des Bateaux Richelieu.

De Montréal à Québec pour ceux allant au Lac St-Jean, effets de ménage, instruments aratoires etc.

Par cent livres	0.25
Par 20,000 lbs	0.11
De Québec à Roberval par 100 lbs	0.05

Conditions des chars de fret pour les effets de colons.

A. — Dans un char de fret pour effets de colons, avec le tarif ci-dessus mentionné il est alloué d'y mettre 10 tonnes de bétail : chevaux, bêtes à cornes, vaches, moutons, cochons ; lingeries et articles de ménage ayant déjà servi ; outils et instruments aratoires ayant déjà servi ; bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent ; un lieu de bois et bardeaux une maison portative ; quelques plants et quelques animaux domestiques et un petit lot de volailles.

B. — Lorsque il s'agit de moins qu'un char, ne seront compris que les articles de ménage ayant déjà servi, les wagons et voitures les instruments et l'attillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

C. — Les marchandises, telle que épicerie, provisions, forneries, etc., aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., tous ces articles, s'ils sont neufs, ne pourront être considérés comme effets de colons et on leur appliquera le tarif ordinaire. Les agents sont requis de bien surveiller le chargement et le déchargement de ces effets.

D. — Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, le surplus devra payer le prix prévu au tableau des tarifs, et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

E. — On accorde le passage gratuit dans ces chars à la personne qui a charge de prendre soin des animaux en route.

F. — Il n'est pas permis de mettre des marchandises ou articles quelconques sur le dessus du char.

G. — Il n'est pas alloué d'arrêter les chars dans le but d'en sortir des marchandises, etc., avant qu'ils soient rendus à destination.

H. — Le poids d'un char d'effets de colons ne doit pas excéder 20,000 lbs., et il y a extra on devra appliquer un tarif proportionnel à ce surplus.

Ces prix sont sujets à changer. Informez-vous.

N.B. — Ces conditions de transport-offertes aux colons par la Cie du Pacifique Canadien et la Cie du Richelieu, peuvent être obtenues en s'adressant à J. E. Carufel.

Agent de Colonisation
1516 Rue Notre Dame,
Montréal

COLONISATION PRATIQUE.

Travaux, épreuves et succès d'un colon au Lac St-Jean.

Vers l'année 1853, je laissais la paroisse de Kamouraska pour aller tenter fortune dans la région du Saguenay. Après onze jours de navigation à bord d'une goélette, suivis d'un trajet de deux jours en voiture, j'arrivai à Hébertville. Je fis alors partie du mouvement de colonisation inauguré et dirigé par le Révérend M. Hébert. Je dois dire que tout ma fortune, à mon départ de Kamouraska, se réduisait à deux piastres.

Je me mariai ; puis, ayant fait l'acquisition d'un lot de terre, je me mis à l'œuvre et, dès la première année, ma propriété me permit de vivre. Jusqu'à l'année 1870, j'ai vécu heureux et prospère dans mon petit domaine ; mais en cette malheureuse année, le grand feu qui devasta la région détruisit tout ce que je possédais, et me laissa sans abri, et dépourvu de tout. Sans me décourager, je me mis à reconstruire, au milieu de décombres encore fumants, la maison qui devait abriter ma famille ; et je continuai à cultiver cette terre, jusqu'à l'année 1874 de malheureuse mémoire encore, où la grêle détruisit à peu près toutes mes récoltes. Depuis 1870 à 1874, ma terre m'avait fait vivre heureux et sans connaître la gêne. Pour réparer ce dernier malheur, du das chercher du travail au dehors. Je ne fus pas obligé de sortir de ma paroisse cependant, et après trois années de travail, je me remis en état d'exploiter de nouveau ma propriété.

Durant le cours des cinq ou six années qui suivirent, je vécus dans la prospérité. A cette époque, me trouvant trop à l'étroit parce que ma famille commençait à se faire nombreuse, je fis l'achat de quatre lots de terre dans le canton Ashmappouchouan, sur la limite qui sépare la paroisse de Saint-Prime de celle de Saint-Félicien. J'avais vendu ma propriété d'Hébertville pour acheter ces lots. La transaction faite, il me restait cent cinquante piastres en argent, un amoulement de maison, un bon roulant de ferme avec un outillage trois chevaux et quinze bêtes à cornes. C'était vers l'année 1882.

Nous nous mîmes à l'œuvre avec énergie, mes fils et moi. Dès la troisième année, je récoltais 500 minots de grain et je fauchais 2000 bottes de foin. L'année qui suivit me donna une récolte aussi abondante, et cela continua ainsi jusqu'en l'année 1892. En 1893, je récoltais 700 minots de grain et au moins 2000 bottes de foin.

Il y a quatre ans, j'ai acheté une propriété de 100 acres, voisine de la mienne.

J'ai aussi acheté, il y a deux ans, 33 acres de terre avoisinant ma propriété.

Je possède actuellement trois chevaux, vingt-trois bêtes à cornes, quatorze porcs et dix-neuf moutons.

Mon roulant de ferme est excellent. J'ai un moulin à battre, un hachepaille, une herse à ressorts et un râteau à cheval. Je ne voudrais pas vendre ma propriété pour neuf (\$9,000 00) mille piastres.

Je suis très content de mon sort et me trouve heureux. J'ai élevé sans misère dix-sept enfants dont quinze vivants. Deux de mes fils sont établis non loin de moi. J'en ai sept à la maison.

Les deux meilleures industries agricoles selon moi, sont les bœneries et fromageries. Je serais disposé à donner la préférence aux fromageries dans ma région. J'aime le pays que j'habite, il est beau et possède des ressources. Ceux qui ont le malheur de s'expatrier ne rencontrent pas mieux et ne vivent pas mieux que chez nous.

DAMASE OUELLET.
St-Félicien, 19 Mai 1894.

Industrie Laitière.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS LE COMTE DE WOLFE.

Nous donnons ci-après le résumé d'un tableau des opérations de l'industrie laitière dans le comté de Wolfe pour la saison de 1893. Le comté de Wolfe est de ceux où il reste de la colonisation à faire ; plusieurs paroisses même ne font que de commencer. Dans ces circonstances l'agriculture ne saurait avoir atteint la limite du progrès et nous en concluons que les résultats obtenus ne sont que plus remarquables.

Lbs. de lait.	Lbs. de fromage et beurre.	Produit des ventes.	Nombre de vaches.
Wotton 1 721,751	119,145	\$15,179.69	755
Garthby 101,669	10,846	979.41	67
Weedon 993,683	103,186	3,363.89	395
Dudswell..... 79,612	8,171	767.62	31
Ham Sud 249,592	25,102	2,216.01	112
St-Adrien 39,613	3,996	371.21	30
St-Camille 1,225,551	64,392	10,747.77	505
St-Fortunat 911,171	93,569	8,537.28	420
St-Gabriel 267,325	27,223	2,454.36	141
Dier-el..... 96,642	10,395	1,021.20	155
St-Julien 2,243,966	222,882	21,154.89	1,016
Ham nord 2,319,169	235,100	21,386.68	1,006
Totaux10,249,754	921,307	\$94,180.00	4,633

Nous profitons de cette occasion pour engager les propriétaires de beurrierie et de fromageries à faire chaque année un relevé semblable de leurs opérations et à le transmettre au département de l'Agriculture. Celui-ci réunirait ces statistiques et les ferait publier ; elles serviraient de guide aux gens du commerce et permettraient aux cultivateurs de comparer les uns aux autres les diverses régions de la province. De cette façon, ceux qui possèdent les meilleures méthodes se trouveraient désignés comme modèles à suivre.

Veillez avec grand soin à la réception du lait ; ne recevez aucun lait à mauvaise odeur, ou infect, ou sur ; quand la réception tire à sa fin, chauffez le pour qu'il soit prêt à être essayé à la presse aussitôt que possible ; employez assez de pré-ure pour que votre caillé soit bon à couper au bout de 45 à 50 minutes ; coupez le comme d'habitude avec le couteau horizontal en premier lieu et finissez avec le couteau vertical ; coupez fin et si, en commençant le brassage, vous remarquez quelques morceaux trop gros, reprenez votre couteau vertical et achèvez votre travail de coupe ; le caillé du fond et des côtés du bassin doit être détaché à la main. Au début brassez doucement ; chauffez à 98 ou 99° F. Après avoir brassé environ 10 minutes soulevez la moitié du petit lait, puis brassez bien et rendez votre caillé bien ferme dans le petit lait avant que l'acide arrive, soulevez le reste du petit lait, lorsque l'épreuve du fer chaud vous donnera des fils de 1 à 1 1/2 ponce, suivant la condition de votre lait ; si vous avez un peu de gaz plus que de coutume, brassez le caillé pour en faire sortir le petit lait, et, jusqu'à ce que vous ayez la fermeté voulue, employez le de chaque côté du bassin ou mettez le dans l'égouttoir ; coupez en blocs de 6 à 8 ponce de largeur, retournez-les toutes les demi-heures, surveillez l'écoulement du petit lait ; au second tour, employez sur deux rangs, augmentant chaque fois jusqu'à 4 ou 5 rangs de haut ; quand on s'affaissant le caillé gagne vers le milieu du bassin, coupez encore par le milieu ; il faut que les bouts des blocs mûrissent

CONSEILS AUX FABRICANTS DE FROMAGE

Pour le mois d'août.